



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE
COMMUNE DE MONTGAILLARD (HAUTES PYRENEES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES



Projet de P.L.U. arrêté le 27/05/2019
Enquête publique du 18/10/2019 au 18/11/2019
P.L.U. approuvé le 16/06/2020

Le Président,
Jacques BRUNE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE
COMMUNE DE MONTGAILLARD (HAUTES PYRENEES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Projet de P.L.U. arrêté le 27/05/2019
Enquête publique du 18/10/2019 au 18/11/2019
P.L.U. approuvé le 16/06/2020

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La zone d'assainissement collectif concerne le bourg, en rive droite et gauche, mais le réseau d'assainissement actuel ne dessert pas l'intégralité des secteurs prévus. Le reste du territoire relève de l'assainissement non collectif.

Le plan de zonage a été approuvé en 2003 par le conseil municipal.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées construit à partir de 2002 qui concerne la partie du village située en rive gauche de l'Adour.

Il n'existe pas de plan du réseau d'assainissement.

La station d'épuration a été mise en service en 2002 ; elle se situe au nord de la commune et traite les eaux usées de Hiis, Montgaillard et Arcizac-Adour. Sa capacité est de 1900 équivalents-habitants, ce qui permet de répondre aux besoins de développement des 3 communes puisque la charge entrante est estimée à 855 équivalents-habitants. Elle est conforme à la réglementation en termes d'équipements au 31/12/2017 et conforme en performance en 2016.¹

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En dehors des secteurs raccordables au réseau d'assainissement, chaque habitation doit être équipée d'un dispositif d'assainissement non collectif et les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont assurées par Véolia pour le compte du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Haut-Adour.

L'assainissement non collectif concerne les habitations isolées de la commune.

RESEAU PLUVIAL

D'une manière générale, les eaux pluviales et de ruissellement sont collectées par des fossés localement busés et sont acheminées vers les différents canaux puis vers l'Adour.

Situé en bas de versant, le village de Montgaillard reçoit des volumes et débits d'eaux de ruissellement parfois importants et connaît localement certains problèmes de saturation des réseaux (dimensionnements insuffisants et/ou discontinuités hydrauliques).

La commune a réalisé un relevé des fossés sur la partie du village située en rive gauche de l'Adour.

EAU POTABLE

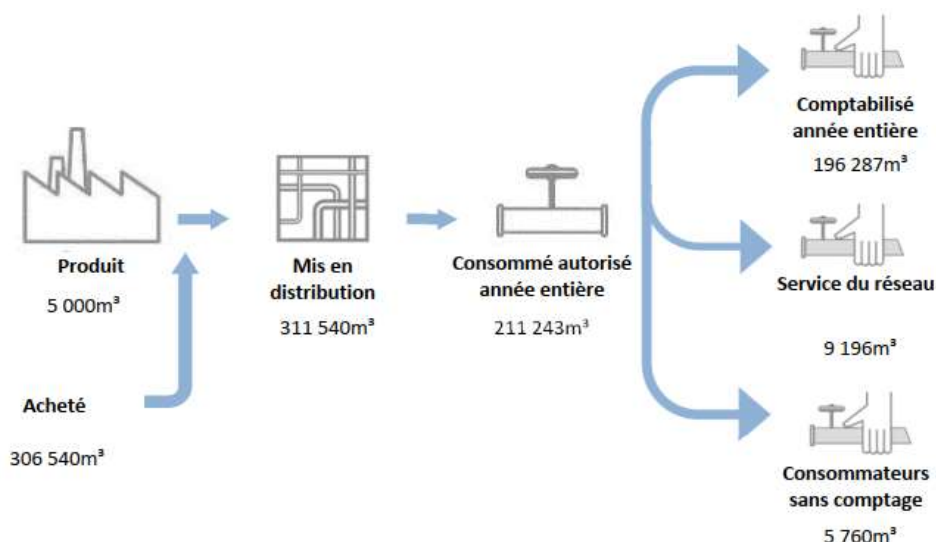
Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Haut-Adour assure la production et la distribution de l'eau.

¹ Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> (consulté le 02/04/2019)

Il alimente 8 communes à partir de 8 réservoirs² ; le réseau dessert 2071 abonnés pour 4153 habitants environ et s'étend sur 116 km. Les équipements sont gérés en affermage par Véolia

L'eau provient en partie de la source de la Gaillette, dont le volume produit est de 5 000 m³ en 2017 et l'eau est désinfectée au chlore avant d'être distribuée. L'essentiel de l'eau distribuée provenant d'achat à d'autres services d'eau potable pour 306 540 m³ en 2017 (achat à Bagnères-de-Bigorre, au Syndicat de Gerde-Baudéan et au SIAEP du Marquisat). (Figure 1)

Figure 1 - Synthèse des flux



La commune de Montgaillard est desservie à partir du réservoir de Montgaillard et compte 414 abonnés pour 41124 m³ d'eau vendue en 2017.

Les caractéristiques des installations sont données dans le tableau suivant (Figure 2). Le rendement du réseau de distribution est égal à 67.8% pour l'année 2017. Ce chiffre assez faible s'explique par la fragilité du réseau (une partie est constituée de canalisations en fonte grise) pour lequel le nombre de fuites réparées sur les canalisations est toujours important.

Figure 2 - Caractéristiques des installations relatives à l'eau potable

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
SOURCE DE LA GAILLETTE	Non mesurée
Capacité totale	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RESERVOIR CASTET HAUT-ADOUR	200
Réservoir de Pouzac	250
RESERVOIR D'ORDIZAN	150
RESERVOIR LA GAILLETTE	60
RESERVOIR LES ECARTS DE TREBONS	30
RESERVOIR MONTGAILLARD	500
RESERVOIR MONTGAILLARD SUPERIEUR	150
RESERVOIR TREBONS	250
Capacité totale	1 740

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Reprise Montgaillard supérieur	17

² Source : Veolia - Rapport annuel du délégataire 2017

La qualité de l'eau est évaluée par l'ARS (contrôle réglementaire) et par un plan d'autocontrôle réalisé par Véolia. En 2017, les contrôles réalisés sur la ressource et sur l'eau distribuée sont tous conformes à la réglementation. (Figure 3)

Figure 3 - Qualité des eaux destinées à la consommation humaine³

L'eau à MONTGAILLARD

Grâce à "l'étiquette de votre Carafe", découvrez les caractéristiques de l'eau qui coule de votre robinet.

Le calcaire et les équipements de la maison

Au contact des roches et des sols, l'eau se charge en sels minéraux dans des proportions différentes selon les régions. Ainsi votre eau peut être plus ou moins calcaire et plus ou moins riche en oligo-éléments et minéraux.

L'échelle ci-dessous vous indique le degré de dureté de votre eau. C'est l'indicateur mesurant la minéralisation d'une eau, c'est-à-dire sa plus ou moins forte teneur en calcaire. Votre eau peut être douce, moyennement dure ou bien calcaire.

A MONTGAILLARD la dureté est de : 9°F*

*Niveau Français : unité de mesure de la dureté

En fonction du degré de dureté de votre eau, suivez les conseils de réglage de votre lave-vaisselle ou de votre lave-linge pour en améliorer le fonctionnement. Utilisez lorsque c'est nécessaire des produits anticalcaires.

Pour éviter les dépôts de calcaire dans votre chauffe-eau ou votre chaudière, il est conseillé de limiter la température à 80°C. Au-delà, le dépôt de tartre est beaucoup plus rapide.

La garantie d'une eau de qualité

L'eau du robinet est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Chaque année, l'eau que vous buvez fait l'objet de nombreux contrôles effectués par les autorités sanitaires (ARS) et par Veolia Eau.

Les normes de qualité d'eau du robinet sont définies par le Code de la Santé Publique (Article R1321).

Préservez la qualité de l'eau chez vous

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche, avant de la boire.

Consommez exclusivement de l'eau froide, même pour la préparation de boissons chaudes.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient ouvert.

Plus d'informations

Pour connaître toutes les données disponibles sur la qualité de votre eau, notamment la synthèse officielle établie par les autorités sanitaires, consultez : www.veoliaeau.fr

Minéralisation (en mg/litre)			
Carbonates	106	Calcium	35
Chlorures	1,5	Magnésium	2,2
Nitrates	1,8	Potassium	0,4
Sodium	1,3	Sulfates	0,6

³ Source : https://www.service.eau.veolia.fr/home/eau-dans-la-ville/origine_eau.html (consulté le 02/04/2019)

SECURITE INCENDIE

La commune dispose de 16 poteaux incendie et 4 points d'aspiration (Figure 4).

La défense incendie est globalement assurée en ce qui concerne le risque courant, mais certains secteurs :

- ne sont pas couverts, car trop éloignés d'un point d'eau conforme : la couverture incendie de ces secteurs pourrait être assurée par la mise en place de points d'eau pouvant nécessiter le renforcement du réseau d'eau potable ;
- présentent une couverture dégradée (Figure 5).

Il conviendra de se référer au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) selon la nature du projet, et en particulier ceux ne relevant pas du risque courant⁴.

⁴ RDDECI arrêté le 27 décembre 2017 - document consultable à l'adresse suivante : <https://deci.sdis65.fr>

Figure 4 - Liste des points d'eau pour la défense incendie

03/04/2019

Liste des points d'eau

65320

MONTGAILLARD

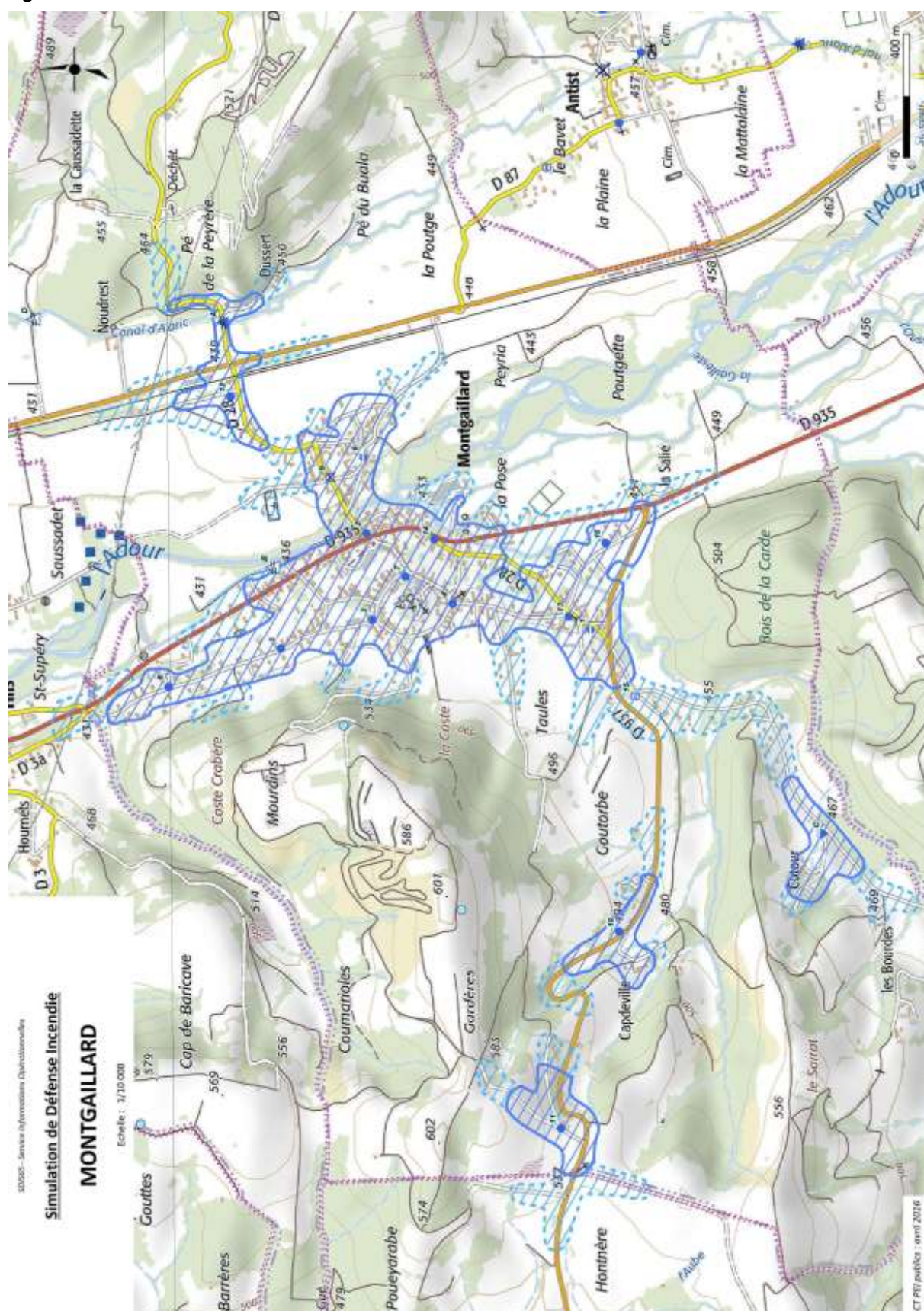
Hydrants

N°	Type	Adresse	Diam. de sortie	Débits m3/h		Pressions		Etat	Anomalies	Sign	Acce	*Anomalie	*Etat	*Légende	Observations
				A 1 bar		Statique	Dynamique								
1	PI 65	638 rue du Pic du Midi face rue des Truie-Tauillies	1x65	51		7.2	4.6	✓	Bouchon 55 HS	✓	✓	✗	✓	✓	manque bouchon Contrôle technique du SDIS en 2016
2	PI 100	rue du 8 Mai (D035) angle rue de l'Adour (D28)	100x2x65	120		8.7	6.2	✓	Capot défectueux, HS ou manquant Anomalie d'état (à préciser)	✓	✓	✗	✓	✓	débit supérieur à 120m3/h capot défectueux tête corps du PI Contrôle technique du SDIS en 2016
3	PI 100	rue de Châteauneuf angle rue des Capelles	100x2x65	120		7.4	6.3	✓		✓	✓	✓	✓	✓	débit supérieur à 120m3/h Contrôle technique du SDIS en 2016
4	PI 100	place de la Liberté face au n°102	100x2x65	118		6.8	4.9	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
5	PI 100	10 chemin Angèle	100x2x65	120		7.7	5.5	✓		✓	✓	✓	✓	✓	débit supérieur à 120m3/h Contrôle technique du SDIS en 2016
6	PI 100	chemin Antigala angle toisement Borsial	100x2x65	85		8.0	4.0	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
7	PI 100	rue Saint-Hilaire face rue de la Courtoise	100x2x65	120		7.7	6.2	✓	Nuis bouchon 65	✓	✓	✗	✓	✓	débit supérieur à 120m3/h Contrôle technique du SDIS en 2016
8	PI 65	chemin de l'Adizon 20m angle chemin de l'Agriculture	1x65	52		6.8	5.7	✓	Bouchon 55 HS Capot défectueux, HS ou manquant	✓	✓	✗	✓	✓	manque capot et bouchon Contrôle technique du SDIS en 2016
9	PI 65	chemin des Pythéras face chemin du carrelage	1x65					✗	Bouchon 55 HS Pas d'eau	✓	✓	✗	✓	✓	manque bouchon 70
10	PI 100	rue de Lourdes (D037) ancien camping	100x2x65	110		10.0	7.5	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
11	PI 100	quartier Dancé-Capdevielle à la buche	100x2x65	54		4.5		✓	Installation gênant la manœuvre Capot défectueux, HS ou manquant Violent de manœuvre défectueux	✓	✓	✗	✓	✓	violant tordu et cassé capot HS végétation gênant la manœuvre Contrôle technique du SDIS en 2016
12	PI 100	rue du Professeur Jean Guille derrière Vicière	100x2x65	120		10.5	9.5	✓	débit et pression élevés : contrôle avant réduction de pression	✓	✓	✗	✓	✓	débit supérieur à 120m3/h Contrôle technique du SDIS en 2016
13	PI 100	place du Cap de la Vieille	100x2x65	96		7.5	4.8	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
14	PI 100	rue du Pic du Midi (D28) angle rue du 11 Novembre (D036)	100x2x65	114		9.0	6.2	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
15	PI 65	chemin de la Passade	1x65	38		7.0	2.5	✗	Débit suffisant pour du risque faible (Débit A 1 bar = 38m3 /h)	✓	✓	✗	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
16	PI 100	chemin de la Dooloune	100x2x65	74		7.6	2.9	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016

Aspirations

N°	Type	Adresse	Volume m3	Aliment. réseau	Aliment. main	Plavim. réserve	Etat	Anomalies	Sign	Acce	*Anomalie	*Etat	*Légende	Observations
A	PI Aspi	chemin de la Peyrède pont sur l'Ancr	Indiquable	□		□	✓	Non aménagement d'une colonne d'aspiration Signalisation absente	✓	✓	✗	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
B	PI Aspi	canal usine électrique	Indiquable	□		□	✗	Assèchement du site à certaines périodes Non aménagement d'une colonne d'aspiration Signalisation absente	✓	✓	✗	✓	✓	assèchement pour nettoyage 1 semaine tous les 2 ans en automne Contrôle technique du SDIS en 2016
C	PA	chemin des Bourdes quartier Cœur	300	□		□	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016
D	PI Aspi	projet hangar agricole M Georges Romain canal de l'Ancr	Indiquable	□		□	✗	Accès CCF Non aménagement d'une colonne d'aspiration Signalisation absente pas d'axe de rebroussement	✓	✓	✗	✓	✓	Contrôle technique du SDIS en 2016

Figure 5 - Simulation de la Défense Incendie



CHARTRE GRAPHIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE

CHARTRE 4

Conforme Risque Courant	Suffisant Risque Faible	Insuffisant ou Inutilisable
Poteaux d'Incendie		
 PI 150	 PI 150 acc	 PI 150 HS/débit trop faible
 PI 100	 PI 100 acc	 PI 100 HS/débit trop faible
 PI 80 ou 65	 PI 80 ou 65	 PI 70 HS/débit trop faible
Bouches d'Incendie		
 BI 100	 BI 100 acc	 BI 100 HS/débit trop faible
 BI 80 ou 65	 BI 80 ou 65 acc	 BI 70 HS/débit trop faible
Réserves ou citernes		
 Réserve air libre (120 m³)	 Réserve air libre (60 m³)	 Réserve HS
 Réserve fermée ou enterrée (120 m³)	 Réserve fermée ou enterrée (60 m³)	 Réserve (fermée ou enterrée) HS
Pt Aspirations		
 Pt aspi inépuisable	 Pt aspi épuisable	 Pt aspi non aménagé ou inutilisable
Prises d'eau		
 Prise d'eau	 Prise d'eau acc	 Prise d'eau HS
Autres		
 Puits conforme	 Puits acc	 Puits HS
 Vanne		

SIMULATIONS

	Couverture du risque courant : débit $\geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$ ($>50 \text{ m}^3/\text{h}$ toléré) volume $\geq 120 \text{ m}^3$ ($>100 \text{ m}^3$ toléré)		Couverture dégradée (risque faible) : $30 \text{ m}^3/\text{h} \leq \text{débit} < 50 \text{ m}^3/\text{h}$ $60 \text{ m}^3 \leq \text{volume} < 100 \text{ m}^3$
	Couverture fictive efficace ($\rightarrow 200 \text{ m}$)		Couverture fictive dégradée ($\rightarrow 400 \text{ m}$) – risque faible

Précisions (pour un risque courant) :

- acc = accessoire : débit insuffisant mais utilisable (compris entre $30 \text{ m}^3/\text{h}$ et $60 \text{ m}^3/\text{h}$) ou volume insuffisant (compris entre 60 m^3 et 120 m^3)
- HS = hors service ou débit trop faible (débit inférieur à $30 \text{ m}^3/\text{h}$) ou volume trop faible (inférieur à 60 m^3)
- en vert = points d'eau non contrôlés
- numérotation des points d'eau précédée de la lettre F = projet d'ouvrage incendie : couverture en rouge ou orange

GESTION DES DECHETS

La collecte des déchets et leur traitement, relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

La collecte des déchets ménagers est assurée chaque semaine en porte à porte. Il existe 2 points d'apport volontaire (tri sélectif) : salle des fêtes et route de Lourdes direction Astugue.

Des déchetteries sont accessibles à Montgaillard, Bagnères-de-Bigorre et Campan pour les particuliers. Une aire de dépôt des déchets verts est installée sur le site de La Gailleste à Pouzac.

Le site de la Gailleste permet aussi aux professionnels de déposer les déchets inertes.

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65), qui traite les déchets ménagers des Hautes-Pyrénées.

La compétence de cet Établissement Public de Coopération Intercommunal comprend :

- la gestion directe des deux centres de stockage de déchets ultimes publics du département, du centre de tri, des aires de compostage, des quais de transfert,
- l'organisation des opérations de transport secondaire entre ses différents sites.

Le SMTD 65 est financé par les contributions des collectivités adhérentes et les recettes de vente de matériaux. La contribution est fixée en fonction du tonnage produit par chaque collectivité.

Depuis 2010, le Département s'est engagé dans un plan départemental de prévention des déchets visant à diminuer la quantité de déchets produits. Un des objectifs de ce plan est de couvrir 80 % du territoire haut-pyrénéen par des programmes locaux de prévention portés par les collectivités ayant la compétence "déchets".